

## Cession de créance, crédit LCL étudiant -> Hoist Finance

Par **patate douce**, le **03/08/2018** à **14:53**

Bonjour Maître,

LCL a vendu mon crédit étudiant à Hoist Finance (4021e restants).

En les contactant, je leur ai fait part de l'article 1699 du code civil et à l'arrêt de la cour de cassation du 12 juillet 2015 stipulant qu'en cas de cession d'un droit litigieux, celui contre qui a été cédé ce droit peut s'en faire tenir quitte par le cessionnaire en lui remboursant le prix réel de la cession augmenté des seuls frais loyaux, coûts et intérêt du jour du versement.

La chargée de clientèle m'a proposé une "ristourne" de 30% sur le montant du crédit, puis, face à mon entêtement, à hausser le ton, m'a menacé de poursuite et à raccrocher.

Comment puis-je rembourser ma créance (au prix de l'acquisition) s'ils font la sourde oreille? de manière à ne plus être sur le FICP?

Je vous remercie d'avance.

Dans l'attente de vous lire,  
Auvi

Par **Tisuisse**, le **03/08/2018** à **16:18**

Bonjour,

C'est simple, vous n'avez pas signé de contrat avec eux, ce n'est pas à eux que vous devez des sous mais à LCL. Vous ignorez tout courrier simple venant de leur part, vous ne répondez pas à leurs appels ou à leurs mails. Si vous recevez une LR, vous répondez, par LR également, pour demander le contrat qui vous lie à eux. Surtout ne versez rien, pas même 1 centime d'euro.

Lisez sur [www.experatoo.com](http://www.experatoo.com), rubrique "**droit de la consommation**", le dossier spécial intitulé "[s]**les officines de recouvrement**[s]". En effet, nombres d'entre-elles se font passer pour huissier, ce qu'elles ne sont pas, et utilisent des méthodes souvent illégales pour se faire rembourser la dette qu'elles ont achetée, souvent à bas prix, et à leurs seuls risques et périls.

Par **patate douce**, le **03/08/2018 à 16:25**

Je vous remercie pour votre réponse.

En effet, je n'ai pas signé de contrat, toutefois j'ai été informé par mail.

En m'adressant à la direction des recouvrement LCL pour une régularisation de situation, ils m'ont simplement redirigé vers Hoist. Pour eux, je n'existais plus dans le système!

Entre harceleurs et banque qui fait la sourde oreille, je ne demande qu'à être défiché.

Très belle fin de journée à vous,

Par **Tisuisse**, le **03/08/2018 à 16:31**

A quand remonte votre dernier paiement dans cet emprunt ?

A quelle date avec-vous été relancé, pour la dernière fois, par LR de LCL ?

A quelle date avez-vous reçu cette information par mail ?

3 dates très importantes à nous communiquer.

Par **patate douce**, le **03/08/2018 à 16:41**

J'ai quitté la France en Dec 2014, je ne peux donc pas tracer les dernières relances par LR.

-Mon dernier paiement d'emprunt s'est fait en Fév 2015

-Le mail informative de cession m'a été envoyé le 08/2017

Par **patate douce**, le **03/08/2018 à 16:46**

Je rappel que le dernier paiement d'emprunt s'est fait au profit de LCL et non de Hoist.